

Fonds européens pour les voies vertes dans le prochain

Cadre Financier Pluriannuel (2021-2027)

- Priorités pour la prochaine période 2021-2027.
 - **Coronavirus: grand plan de relance. (Proposition de la CE)**
- Importance de la "Stratégie de Spécialisation Intelligente" (S3) pour l'obtention de fonds européens.
- Objectifs stratégiques, objectifs spécifiques et actions indicatives liés aux voies vertes.
- Recommandations

L'objectif de cette note est de donner un aperçu des principales caractéristiques du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, afin d'aider les membres de l'AEVV et le réseau des Voies vertes à intégrer leurs priorités liées principalement au tourisme, mais aussi à la mobilité active et à d'autres questions clés liées au sens large aux voies vertes, dans leurs documents de stratégie régionale.

Il s'agit d'un résumé du document [Note about Tourism in Regional Strategic Documents: Smart Specialisation Strategy \(RIS3\) and Regional Operational Programs \(ROP\) 2014-2020 / 2012-2027](#)"

réalisée dans le cadre du projet Interreg Europe "OurWay". Il inclut les priorités pour la période financière actuelle (2014-2020) et la prochaine +2021, ainsi que des recommandations pour la mise à jour de la "Stratégie de spécialisation intelligente" (S3), envoyée le 5 mai dernier ([voir bulletin](#)).



Il est très important que les voies vertes et autres itinéraires non motorisés soient expressément inclus dans les priorités des prochains programmes opérationnels (POs) afin d'obtenir des fonds européens. Si ce type d'actions ne sont pas incluses comme priorités dans les POs, elles ne seront pas éligibles et ne pourront pas obtenir de financement européen.

Un tableau est inclus avec les Objectifs Stratégiques et spécifiques de la future politique régionale, en plus une proposition d'actions liées aux voies vertes, au sens large, par rapport aux différents objectifs spécifiques. La liste est indicative et non exhaustive, il peut y avoir d'autres actions liées aux voies vertes visant à atteindre les objectifs stratégiques et spécifiques, ou elles peuvent être formulées différemment.

➤ **Priorités pour la prochaine période 2021-2027**

Les **investissements** de l'UE au cours de la période 2021-2027 seront guidés par **cinq grands objectifs**:

- OS1 une **Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises;
- OS2 une **Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en oeuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique;
- OS3 une **Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique;
- OS4 une **Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé;
- OS5 une **Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.
- Actions horizontales :
 - renforcer la capacité administrative pour la gestion du programme
 - la coopération, à l'intérieur et à l'extérieur des États membres

La plus grande partie des investissements de développement régional sera concentrée sur les deux premiers objectifs: 65 % à 85 % des ressources du FEDER et du Fonds de cohésion seront consacrés à ces priorités, en fonction de la richesse relative des États membres. https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/2021_2027/

o Coronavirus: grand plan de relance

La Commission européenne a présenté sa **proposition** de grand plan de relance. Investira en particulier dans les transitions écologique et numérique, qui détiennent les clés de la prospérité et de la résilience de l'Europe à l'avenir.

Propose de créer **un nouvel instrument pour la relance, Next Generation EU**, doté d'une enveloppe de 750 milliards d'euros, ainsi que des renforcements ciblés du budget à long terme de l'Union pour la période 2021-2027 porteront à 1,85 billion d'euros la capacité financière totale du budget de l'Union.

Cette enveloppe d'aide sera liée au cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, dont les priorités sont indiquées dans la présente note.

Les États membres devront présenter leurs plans nationaux avec des propositions d'investissement, qui devront montrer clairement leurs ambitions environnementales et numériques.

➤ **La "stratégie de spécialisation intelligente" (S3): essentielle pour obtenir des fonds européens**

Dans la période financière actuelle (2014-2020), la stratégie de spécialisation intelligente S3 est une condition ex ante pour les POs, c'est une obligation pour les régions et les États membres européens de se qualifier pour les fonds européens des politiques de cohésion.

L'objectif du S3 est d'identifier, grâce au travail conjoint des acteurs publics et du secteur des entreprises, les domaines de recherche et d'innovation dans lesquels la région peut aspirer à se démarquer, sur la base de ses avantages compétitifs existants et émergents.

Au cours du prochain exercice financier (2021-2027), il s'agira d'une "**condition favorisante**". *Les «conditions ex ante» de la période précédente sont remplacées par des «conditions favorisantes». Celles-ci sont moins nombreuses, davantage ciblées sur les objectifs du Fonds concerné et – à la différence de la période 2014-2020 – suivies et appliquées tout au long de la période. Le principe sera renforcé: les États membres ne seront pas en mesure de déclarer des dépenses liées à des objectifs spécifiques tant que la condition favorisante ne sera pas remplie. Cela permettra de garantir que toutes les opérations cofinancées sont conformes au cadre stratégique de l'UE.*

La région fixe dont des priorités en matière d'innovation et de développement, et ces priorités sont intégrées dans les plans de développement et les programmes opérationnels. Les priorités du RIS3 - doivent être cohérentes avec les programmes opérationnels, qui permettent d'obtenir un financement européen pour mener à bon terme les actions prioritaires concrètes.

➤ **Objectifs politiques (PO), objectifs spécifiques et actions indicatives liés aux voies vertes**

Objectifs stratégiques «OS» et objectifs spécifiques du FEDER et du Fonds de cohésion (*) et Suggestions d'actions possibles pour des investissements liés au tourisme/ mobilité active (générales et spécifiques pour les voies vertes). (2021-2027)

Objectifs stratégiques «OS»	Objectifs spécifiques (art.2)	Actions indicatives liées au tourisme / à la mobilité active / aux voies vertes
1. « Une Europe plus intelligente, par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante » («OS 1»),	(1.i) i) Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe;	<ul style="list-style-type: none"> - Pépinières d'entreprises, virtuelles ou non, pour les services touristiques ; projets de démonstration de nouveaux services liés au tourisme, etc. - Introduction de produits/services ou de processus innovants dans les PME et micro-PME du secteur du tourisme (par exemple, innovation dans les systèmes de réservation et la vente de produits touristiques ; location de vélos électriques et innovation dans les systèmes de livraison et de collecte ; points de recharge). - Création de clusters de vélo tourisme et de tourisme de nature intégrant des centres de R&I / Participation à des écosystèmes d'innovation liés au tourisme (par exemple, tourisme à vélo, nature, culture) / mobilité durable . - Actions sectorielles et thématiques de soutien à l'innovation, par exemple pour le vélotourisme / territoires spécifiques) ; améliorations dans le domaine du numérique, mise en place d'observatoires de l'utilisation des infrastructures (par exemple, compteurs d'utilisation des vélos et des piétons sur les voies vertes et les pistes cyclables). - Soutien à l'innovation pour les PME et les micro-PME dans le secteur du tourisme.
	(1.ii) Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics;	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer du contenu numérique relevant pour le secteur du tourisme (SIG de l'APP, réalité augmentée, images à 360°, etc.), ce qui favorise la spécialisation pour de nouveaux créneaux de marché. - Promouvoir la coopération et les synergies multisectorielles grâce aux TIC (développements technologiques pour le vélotourisme, la randonnée, le tourisme culturel, le tourisme accessible, actif, gastronomique, œnologique, ...). - Applications des TIC pour les PME du secteur du tourisme, afin d'améliorer la gestion.
	(1.iii) Renforcer la croissance et la compétitivité des PME;	<ul style="list-style-type: none"> - Pépinières d'entreprises, virtuelles ou non, pour les services touristiques ; projets de démonstration de nouveaux services liés au tourisme, etc. - services de soutien aux PME du secteur du tourisme pour améliorer leur capacité d'innovation, d'internationalisation, de promotion de nouveaux services, "clusters", de pépinières d'entreprises. - e-tourisme ; intégration des outils liés aux industries culturelles et créatives - SIG, réalité augmentée, réalité virtuelle, SIG ; images à 360° (...). - Mentorat pour les PME et les micro-entreprises du secteur du tourisme.
	(1.iv) Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise;	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'esprit d'entreprise dans le secteur du tourisme, en intégrant les nouvelles technologies pour le développement de produits (par exemple, le vélotourisme, le tourisme culturel, le tourisme de nature, le tourisme sportif, de plein air, actif) ; visant différents groupes cibles . - Formation au produit touristique, au numérisation pour les entreprises et à la promotion du numérique.

		<ul style="list-style-type: none"> - Formation aux compétences techniques, de gestion, d'entrepreneuriat et de compétitivité, avec l'appui des TIC. - Formation pour la reconversion des entreprises touristiques en déclin vers les nouveaux produits du tourisme émergent (vélo tourisme, tourisme de nature, ...) - Mentorat pour les PME et les micro-entreprises du secteur du tourisme.
2. «Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques » («OS 2»)	(2.i) Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique;	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'efficacité énergétique pour le secteur du tourisme. - Promotion de l'amélioration énergétique aux environnements des itinéraires thématiques culturels et/ou naturels . - Promotion de l'amélioration énergétique des installations de loisirs et de temps libre.
	(2.ii) Promouvoir les énergies provenant de sources renouvelables;	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises de tourisme et de loisirs. - Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises liées à l'utilisation des ressources naturelles et à l'agroalimentaire autour des voies vertes et dans le cadre des itinéraires thématiques.
	2.(iii) Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local;	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la gestion numérique de l'énergie dans les entreprises liées à l'utilisation des ressources naturelles et à l'agroalimentaire, dans le cadre d'itinéraires thématiques et autour des voies vertes.
	(2.iv) Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes;	<ul style="list-style-type: none"> - Actions visant à promouvoir la décarbonisation et la mobilité durable dans tous les types de territoires (zones urbaines, périurbaines ou rurales) . - Promouvoir l'utilisation et la transformation des infrastructures de transport abandonnées pour une mobilité durable et leur utilisation combinée pour le tourisme.
		<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de plans de prévention des risques (incendie, inondation, érosion) et d'adaptation au changement climatique ; systèmes d'alerte précoce pour la population dans les environnements des itinéraires thématiques (par exemple, les voies vertes).
		<ul style="list-style-type: none"> - Stratégies d'adaptation / lutte contre le changement climatique dans les environnements locaux et les voies vertes (revégétalisation,).
		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et développer un tourisme durable basé sur la décarbonisation / mobilité durable - vélotourisme .
	(2.v) Promouvoir la gestion durable de l'eau;	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de une gestion soutenable de l'eau autour des voies vertes et dans le cadre des itinéraires thématiques.
	(2.vi) Favoriser la transition vers une économie circulaire;	<ul style="list-style-type: none"> - Actions visant à promouvoir la transition vers une économie circulaire dans les itinéraires thématiques/autour des voies vertes.
	(2.vii) Renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution;	<ul style="list-style-type: none"> - Actions pour la conservation, la protection et la restauration du patrimoine naturel et de la biodiversité dans les zones protégées et Natura 2000, en particulier aux environs des itinéraires thématiques et des voies vertes .
<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'infrastructures vertes en utilisant les voies vertes . 		
<ul style="list-style-type: none"> - observation / suivie de la fréquentation autour des zones Natura 2000 en proximité des voies vertes . 		
3. «Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la	(3.i) Renforcer la connectivité numérique;	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de réseaux de communication dans les zones rurales et montagneuses . - Amélioration de la connexion internet dans les environnements de routes thématiques (voies vertes).

connectivité régionale aux TIC» («OS 3»)	(3.i) Développer un TEN-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face au changement climatique;	- Activités d'adaptation de l'infrastructure TEN-T pour assurer la continuité des infrastructures cyclables à longue distance, telles que les itinéraires EuroVelo (1)
	(3.ii) Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face au changement climatique aux niveaux national, régional et local, notamment en améliorant l'accès au TEN-T et la mobilité transfrontalière;	- Encourager l'intermodalité entre vélo + train / bateau
	(3.iv) Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable;	- Promotion des infrastructures cyclables en milieu urbain.
4. «Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux» («OS 4»)	(4.i) Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale;	- Soutien à la création d'entreprises d'économie sociale et/ou d'intégration sociale autour des itinéraires thématiques (y compris les voies vertes).
	(4.ii) Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures;	- Actions visant à promouvoir la culture numérique dans les environnements de voies vertes et les itinéraires thématiques.
	(4.iii) Renforcer l'intégration socioéconomique des communautés marginalisées, des migrants et des groupes défavorisés, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux;	- Actions d'intégration sociale autour d'itinéraires thématiques et des voies vertes, à travers des ateliers de formation, des campagnes spécifiques, la promotion de la création d'entreprises (...). - Des projets et des réseaux sociaux innovants pour lutter contre les inégalités sociales et stimuler la cohésion sociale.
	(4.iv) Garantir l'égalité de l'accès aux soins de santé grâce au développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires;	- Réhabilitation de bâtiments désaffectés, pour des centres sociaux et la promotion de la santé par l'activité physique, à proximité des voies vertes. - Promotion de la santé sur les voies vertes (promenades saines, formation vélo et activités pour des groupes ayant des besoins spécifiques).
5. «Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières au moyen d'initiatives locales» («OS 5»)	(5.i) Prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines;	- Développement et mise en œuvre de stratégies locales/régionales dans les villes de toutes tailles, pour le renouvellement, la protection et la promotion du patrimoine naturel et culturel local, afin de favoriser un développement économique durable et des emplois stables et de qualité. Intégration des parties prenantes dans les stratégies.
	5.ii Prenant des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, du patrimoine culturel et de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux.	- Développement et mise en œuvre de stratégies locales/régionales communes pour le renouvellement, la protection et la promotion du patrimoine naturel et culturel local, afin de promouvoir un développement économique durable et des emplois stables et de qualité. La participation des parties prenantes étant essentielle

Acciones Horizontales	a) améliorent les capacités des autorités responsables des programmes et des organismes liés à la mise en œuvre du Fonds;	
	b) renforcent la coopération avec des partenaires dans un État membre particulier et en dehors de celui-ci.	- Participation à des partenariats et réseaux thématiques européens pour promouvoir l'échange de connaissances et l'intégration des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des actions
(*) Objectifs stratégiques définis à l'article [4, paragraphe 1] du COM/2018/375 final - 2018/0196 (COD) et objectifs spécifiques du FEDER et du Fonds de cohésion Article 2 du COM/2018/372 final - 2018/0197 (COD)		
(1) "Le cas échéant, dans le cadre d'un projet plus vaste d'intérêt commun, les mesures peuvent comprendre des activités d'adaptation des infrastructures de transport TEN-T afin d'assurer la continuité des infrastructures cyclables sur les itinéraires à longue distance, tels que les itinéraires EuroVelo. Ces activités peuvent comprendre l'adaptation des systèmes de signalisation routière ou l'ajout d'infrastructures réservées aux cyclistes et aux piétons, telles que des tunnels, des rocade, des ponts, des pistes cyclables et piétonnes surélevées et des pistes cyclables protégées. Ils peuvent couvrir les activités le long des axes TEN-T ou aux croisements entre les voies TEN-T et les itinéraires cyclables longue distance". Texte original en anglais. https://ecf.com/what-we-do/european-funding/eurovelo-cycling-and-ten-t		
Les couleurs marquent le lien entre les objectifs et les actions possibles liées au écosystème touristique /voies vertes - rouge = connexion la plus directe - bleu = connexion très possible, et essentielle dans les PO1 et PO2, en fonction des priorités des programmes opérationnels. Classification et suggestion d'actions liées au tourisme et aux voies vertes au sens large proposées par MMZ - Association Européenne des Voies Vertes - www.aevv-egwa.org		

➤ Recommandations

- ✓ Il est très important de prendre en compte/transmettre aux autorités régionales l'importance **d'intégrer les voies vertes et autres itinéraires non motorisés dans les documents de stratégie régionale** (tels que les POS et les S3) afin que les actions liées aux voies vertes puissent être éligibles et financées au cours de la prochaine période financière 2021-2027. **S'ils ne sont pas inclus, ils ne seront pas éligibles et ne seront pas financés.**
- ✓ **Proposez des actions spécifiques liées aux voies vertes et aux itinéraires non motorisés** (au sens large) à inclure dans les POs *(et plans de relance contre le coronavirus)*.

>Voir les autorités de gestion des États membres de l'UE sur le site de la [Commission](#)

A propos d'OurWay: Le projet OurWay vise à contribuer à la conservation, la protection, la promotion et le développement du patrimoine naturel et culturel en Europe en utilisant les voies vertes en améliorant les instruments politiques liés à la qualité du patrimoine culturel et naturel des territoires concernés, y compris les outils de leur gouvernance et en développant des mesures spécifiques pour leur promotion et leur préservation.

Merci beaucoup pour vos commentaires, vos idées et pour partager votre expérience.

Mercedes Muñoz Zamora,

Association européenne des Voies vertes, directrice, partenaire consultatif du projet [OurWay](#)

10 Junio 2020

www.aevv-egwa.org - info[at]aevv-egwa.org